



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 6 octobre 2014 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini, MM. les conseillers Denis Charette, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

Est absent lors de la présente séance, M. le conseiller Daniel Forget.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Sophie La Beume, Directrice - Culture, événements et vie communautaire, Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

344/06-10-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Ajournement des items suivants au 14 octobre 2014 à 16 h 30 :
 - D.3 Services d'entretien de l'ascenseur hydraulique du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Octroi de contrat
 - H.1 Entretien des chemins d'hiver
 - K.7 Appropriation du « Fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) » pour l'achat et l'installation d'un panneau de pointage à l'aréna

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 10 septembre 2014

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

B GESTION FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2014
2. Annulation d'un constat d'infraction



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

3. Travaux de rénovation du bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique – Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 221
4. Travaux de remplacement du réservoir d'eau potable et sectorisation du réseau d'alimentation, secteur L'Annonciation – Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 230
5. Cautionnement en faveur de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) pour l'achat d'un immeuble

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Embauche d'une agente aux permis et certificats
2. Réaffectation de personnel
3. Lettre d'entente numéro 2012-2016/18 avec le syndicat
4. Autorisation de participation à la Tournée de la présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le 4 décembre 2014 à Sainte-Agathe-des-Monts
5. Autorisation de participation au Grand Forum des Partenariats Public-Privé (PPP) en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) les 16 et 17 octobre 2014 à Montréal

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Rapport motivé de la mairesse concernant l'octroi d'un contrat de plus de 25 000 \$ sans appel d'offres – Article 573.2 de la Loi sur les cités et villes
2. Appel d'offres numéro 2014-09 – Collecte et transport des matières recyclables, des matières résiduelles et des volumineux pour le territoire de la Ville
3. Services d'entretien de l'ascenseur hydraulique du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Octroi de contrat – **reporté**
4. Contrôle qualitatif des matériaux – Remplacement du réservoir d'eau potable et sectorisation du réseau d'alimentation, secteur L'Annonciation – Octroi de contrat
5. Construction de trottoirs sur la rue L'Annonciation Sud et Nord – Mandat professionnel pour la préparation des plans et devis
6. Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'une étude préparatoire identifiant les solutions possibles d'assainissement des égouts des chalets du Club de ski de fond « Les 6 Cantons » en vue d'une soustraction possible d'une demande d'un certificat d'autorisation (CA) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Formulaires DSI-2003

H TRANSPORT ROUTIER

1. Entretien des chemins d'hiver – **reporté**
2. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat et la pose d'asphalte sur le chemin Joseph-Tremblay

I HYGIÈNE DU MILIEU

1. Appropriation du fonds de roulement pour le remplacement de la conduite d'aqueduc située sous le pont de la rue du Pont
2. Appropriation du surplus accumulé pour l'installation d'un système d'humidification à l'hôtel de ville

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Projet de lotissement majeur sur le chemin du Lac-Jaune – Matricule numéro 9640-80-2552

K LOISIRS ET CULTURE

1. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat de livres pour les bibliothèques
2. Appropriation du « Fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) » pour le reconditionnement d'une tour de refroidissement au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
3. Adhésion au Mouvement du « Bouton argenté » du Réseau FADOQ
4. Signature d'une entente intérimaire avec Plein Air Haute-Rouge relativement à la gestion du Club de ski de fond « Les 6 Cantons »
5. Demande de participation financière – Muni-Spec dans le cadre de la « Fiesta musicale dans les écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu »
6. Appropriation du « Fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) » pour l'achat d'un chariot pour le transport des pierres de curling



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

7. Appropriation du « Fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) » pour l'achat et l'installation d'un panneau de pointage à l'aréna – **reporté**

L DIVERS

1. Non aux compressions de Postes Canada – Demande d'appui du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP)

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE

345/06-10-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

346/06-10-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 10 SEPTEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 10 septembre 2014 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 10 septembre 2014 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE: *Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Sophie La Beaume, Directrice - Culture, événements et vie communautaire, Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance, il est 20 h 10.*



No de résolution
ou annotation

347/06-10-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

GESTION FINANCIÈRE

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2014 se détaille comme suit :

Salaires :	154 978,61 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	93 159,91 \$
Comptes courants :	<u>378 240,42 \$</u>
Total :	626 378,94 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

348/06-10-14

ANNULATION D'UN CONSTAT D'INFRACTION

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'annuler le constat d'infraction numéro 22384 émis le 13 août 2008, étant donné qu'en raison d'une insuffisance de preuve, ledit constat n'a jamais été judiciairisé.

ADOPTÉE

349/06-10-14

TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE LA PLAGE DU VILLAGE-RELAIS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 221

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 221 au montant total de 62 852,85 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 6 octobre 2014.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

350/06-10-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET SECTORISATION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION, SECTEUR L'ANNONCIATION – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 230

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 230 au montant total de 164 836,13 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 6 octobre 2014.

ADOPTÉE

35106-10-14

CAUTIONNEMENT EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK) POUR L'ACHAT D'UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT que la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 49 000 \$ pour l'achat d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la Ville se rende caution de cette obligation;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas à demander l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour toute caution de moins de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge se porte caution en faveur de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) d'un montant de 49 000 \$ afin de permettre audit organisme de faire l'achat d'un immeuble, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement et conformément aux lois applicables.

Que la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, soient autorisées à signer tous les documents se rattachant à cette caution.

La présente résolution remplace la résolution numéro 110/17-03-2014 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 17 mars 2014.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

352/06-10-14

EMBAUCHE D'UNE AGENTE AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

D'entériner l'embauche de Mme Chantal Brosseau, au poste à temps complet d'agent aux permis et certificats, classe 9 échelon 1, à compter du 22 septembre 2014, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

353/06-10-14

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation du personnel suivant :

- M. Yves Séguin, au poste régulier à temps partiel d'inspecteur en bâtiment et environnement, classe 12 échelon 5, à compter du 22 septembre 2014;
- M. Jean-Charles Clément, au poste temporaire d'inspecteur en bâtiment et environnement, classe 12 échelon 5, à compter du 22 septembre 2014;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

354/06-10-14

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2012-2016/18 AVEC LE SYNDICAT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la conclusion de la lettre d'entente numéro 2012-2016/18 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telle lettre d'entente dûment signée par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

355/06-10-14

remplacée par la
résolution numéro
440/01-12-14

AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA TOURNÉE DE LA PRÉSIDENTE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) LE 4 DÉCEMBRE 2014 À SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, ainsi que les conseillers, MM Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, à participer à la Tournée de la présidente de l'UMQ le 4 décembre 2014 à Sainte-Agathe-des-Monts.

Que les frais encourus lors de cet événement leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

356/06-10-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU GRAND FORUM DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP) EN COLLABORATION AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) LES 16 ET 17 OCTOBRE 2014 À MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la trésorière, Mme Nicole Bouffard, à participer au Grand Forum des Partenariats Public-Privé (PPP), en collaboration avec l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) les 16 et 17 octobre 2014 à Montréal et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

Que les frais encourus lors de cet événement lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

RAPPORT MOTIVÉ DE LA MAIRESSE CONCERNANT L'OCTROI D'UN CONTRAT DE PLUS DE 25 000 \$ SANS APPEL D'OFFRES – ARTICLE 573.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

En tant que mairesse de Ville de Rivière-Rouge, j'avise, par la présente, conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'au cours du mois de septembre 2014, j'ai décrété une dépense au montant total de 49 536,81 \$ plus les taxes applicables, soit un contrat au montant de 46 000 \$ plus les taxes applicables et un ajout audit contrat de 2 936,81 \$ plus les taxes applicables pour un joint d'expansion, tel contrat que j'ai octroyé, au nom de la Ville de Rivière-Rouge, à la compagnie « Plomberie Brébeuf inc. », et ce, sans procéder par appel d'offres étant donné l'urgence de la situation. Conformément à la loi, je motive donc mon action par les raisons suivantes :

- le bris de la conduite d'aqueduc située sous le pont de la rue du Pont était majeur;
- cette conduite est la plus importante du réseau d'aqueduc du secteur L'Annonciation, puisqu'elle alimente le réservoir d'eau potable de la Ville;
- la détérioration sérieuse de cet équipement municipal important pouvait causer des implications néfastes pour la santé des usagers du réseau d'aqueduc du secteur L'Annonciation par la dégradation considérable de la qualité de l'eau potable;
- la situation requérait une intervention rapide pour la réalisation complète des travaux, surtout en tenant compte des délais de livraison des matériaux et l'approche de la période de gel.

Déborah Bélanger
Mairesse



No de résolution
ou annotation

357/06-10-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-09 – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES VOLUMINEUX POUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables et des matières résiduelles se terminera le 31 décembre 2014 et qu'il y a lieu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'octroi d'un nouveau contrat;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2. de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières recyclables et des matières résiduelles.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis d'appel d'offres soit publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord*.

ADOPTÉE

CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET SECTORISATION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION, SECTEUR L'ANNONCIATION – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat octroyé relatif au contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de remplacement du réservoir d'eau potable et de sectorisation du réseau d'alimentation dans le secteur L'Annonciation à « Groupe ABS inc. », pour un montant maximum de 13 963,71 \$ incluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition datée du 25 septembre 2014.

358/06-10-14



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

Que le suivi du présent contrat soit basé sur les prix unitaires identifiés à leur proposition du 25 septembre 2014 et que les travaux soient effectués conformément aux documents de demande de prix portant le numéro de projet 24476 (90CQ) de la Ville.

Que la dépense découlant de la présente résolution soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 230 de la Ville adopté le 17 mars 2014.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

359/06-10-14

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LA RUE L'ANNONCIATION SUD ET NORD – MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif à la préparation des plans et devis de construction de trottoirs sur la rue L'Annonciation Sud et Nord à la firme « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie », pour un montant de 2 600 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition datée du 9 septembre 2014.

Que la dépense découlant de la présente résolution soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Qu'advenant l'adoption d'un règlement d'emprunt ou l'obtention d'une aide financière dans le cadre des travaux de construction de trottoirs sur la rue L'Annonciation Sud et Nord, ladite dépense découlant de la présente résolution sera alors imputée à ce règlement ou aide financière.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

360/06-10-14

MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA PRÉPARATION D'UNE ÉTUDE PRÉPARATOIRE IDENTIFIANT LES SOLUTIONS POSSIBLES D'ASSAINISSEMENT DES ÉGOUTS DES CHALETs DU CLUB DE SKI DE FOND « LES 6 CANTONS » EN VUE D'UNE SOUSTRACTION POSSIBLE D'UNE DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION (CA) AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme d'ingénieurs-conseils « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie », pour un montant maximum de 1 500 \$ plus les taxes applicables, pour la préparation d'une étude préparatoire identifiant la ou les solutions possibles d'assainissement des égouts des chalets du Club de ski de fond « Les 6 Cantons » en vue d'une soustraction possible d'une demande d'un certificat d'autorisation (CA) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

361/06-10-14

RÉVISION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – FORMULAIRES DSI-2003

CONSIDÉRANT la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la MRC a procédé à l'octroi d'un contrat à la firme « PSM Gestion de risques S.E.N.C. » pour ladite révision;

CONSIDÉRANT que la firme doit avoir accès à différents documents du ministère de la Sécurité publique et, notamment, aux formulaires DSI-2003 produits par notre service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise MM. Simon Lagacé, Patrick Leduc et Martin Cossette de la firme « PSM Gestion de risques S.E.N.C. » à accéder aux DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique produits par le Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge. Cette autorisation est valide pour la prochaine année suivant l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

362/06-10-14

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT ET LA POSE D'ASPHALTE SUR LE CHEMIN JOSEPH-TREMBLAY

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat et la pose de 100 tonnes métriques d'asphalte sur le chemin Joseph-Tremblay au montant de 62,50 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables.

Que ladite dépense d'un montant total de 6 250 \$ plus les taxes applicables soit acquittée à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

363/06-10-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

HYGIÈNE DU MILIEU

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SITUÉE SOUS LE PONT DE LA RUE DU PONT

CONSIDÉRANT le bris majeur de la conduite d'aqueduc située sous le pont de la rue du Pont;

CONSIDÉRANT que cette conduite est la plus importante du réseau d'aqueduc du secteur L'Annonciation, puisqu'elle alimente le réservoir d'eau potable de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'étant donné l'urgence de la situation, la mairesse a dû décréter une dépense au montant de 49 536,81 \$ et octroyer le contrat pour le remplacement de ladite conduite à « Plomberie Brébeuf inc. », et ce, conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le rapport motivé de la mairesse fait au conseil au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De ratifier le contrat octroyé par la mairesse pour le remplacement de la conduite d'aqueduc située sous le pont de la rue du Pont à la compagnie « Plomberie Brébeuf inc. » au montant total de 49 536,81 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Ville et remboursée sur cinq (5) ans.

ADOPTÉE

364/06-10-14

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'HUMIDIFICATION À L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant maximal de 6 000 \$ plus les taxes applicables à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité, pour l'installation d'un système d'humidification à l'hôtel de ville, soit au rez-de-chaussée et à l'étage.

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

365/06-10-14

PROJET DE LOTISSEMENT MAJEUR SUR LE CHEMIN DU LAC-JAUNE – MATRICULE NUMÉRO 9640-80-2552

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation de construire un chemin privé d'une longueur de 999 mètres à partir du chemin du Lac-Jaune ainsi que la subdivision du terrain actuel en 32 nouveaux lots dont 1 déjà construit (numéro 17);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

CONSIDÉRANT qu'une caractérisation du sol a été produite et démontre que le site offre des conditions permettant la mise en place d'installations septiques;

CONSIDÉRANT que le promoteur désire débiter avec la construction du chemin;

CONSIDÉRANT que le promoteur désire verser la somme d'argent qui doit représenter 5% de la valeur de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale;

CONSIDÉRANT que le promoteur a déposé un plan directeur dudit projet en concordance à l'article 3.3.2 du règlement sur les permis et certificats, et ce, à la satisfaction de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter ledit projet de lotissement comprenant la construction d'un chemin privé d'une longueur de 999 mètres à partir du chemin du Lac-Jaune ainsi que la subdivision du terrain actuel en 32 nouveaux lots dont 1 déjà construit (numéro 17).

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

366/06-10-14

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT DE LIVRES POUR LES BIBLIOTHÈQUES

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant de 1 767 \$ incluant les taxes applicables à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité, pour l'achat de livres pour les bibliothèques.

ADOPTÉE

367/06-10-14

APPROPRIATION DU « FONDS RÉSERVÉ DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) » POUR LE RECONDITIONNEMENT D'UNE TOUR DE REFROIDISSEMENT AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant de 13 829,02 \$ plus les taxes applicables à même le « Fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) » pour le reconditionnement d'une tour de refroidissement au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

368/06-10-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

ADHÉSION AU MOUVEMENT DU « BOUTON ARGENTÉ » DU RÉSEAU FADOQ

CONSIDÉRANT le lancement du Mouvement du « Bouton argenté » par le Réseau FADOQ, soit une campagne de sensibilisation sur l'importance de la qualité de vie des aînés d'aujourd'hui et de demain;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce Mouvement du « Bouton argenté », le Réseau FADOQ invite la population québécoise, dont les municipalités, à signer un contrat social afin de s'engager formellement à prioriser la qualité de vie offerte aux aînés et à s'imposer, comme un devoir, le respect des conditions de santé, de sécurité, de bien-être et d'appartenance envers toutes les personnes de 50 ans et plus;

CONSIDÉRANT que le Mouvement du « Bouton argenté » répond aux objectifs de la politique familiale et démarches Municipalité amie des aînés (MADA) de la Ville de Rivière-Rouge adoptée lors de la séance du conseil tenue le 2 avril 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'adhérer au Mouvement du « Bouton argenté » du Réseau FADOQ et à signer le contrat social en lien avec cette campagne, et ce, puisque ce mouvement répond aux objectifs de la politique familiale et démarches Municipalité amie des aînés (MADA) de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la Directrice – Culture, événements et vie communautaire, Mme Sophie La Beaume, soit nommée responsable du dossier et mandatée à assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTÉRIMAIRE AVEC PLEIN AIR HAUTE-ROUGE RELATIVEMENT À LA GESTION DU CLUB DE SKI DE FOND « LES 6 CANTONS »

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'entente intérimaire à intervenir avec l'organisme Plein Air Haute-Rouge relativement à la gestion du Club de ski de fond « Les 6 Cantons ».

ADOPTÉE

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE – MUNI-SPEC DANS LE CADRE DE LA « FIESTA MUSICALE DANS LES ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU »

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

369/06-10-14

annulée par la
résolution numéro
031/12-01-15

370/06-10-14



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

De verser une aide financière à Muni-Spec au montant de 250 \$ dans le cadre de la « Fiesta musicale dans les écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu ».

ADOPTÉE

371/06-10-14

APPROPRIATION DU « FONDS RÉSERVÉ DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) » POUR L'ACHAT D'UN CHARIOT POUR LE TRANSPORT DES PIERRES DE CURLING

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant de 1 500 \$ à même le « Fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) » pour l'achat d'un chariot pour le transport des pierres de curling, tel montant étant exempté de taxes.

ADOPTÉE

DIVERS

372/06-10-14

NON AUX COMPRESSIONS DE POSTES CANADA – DEMANDE D'APPUI DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES (STTP)

CONSIDÉRANT les nombreuses coupures effectués dans les services offerts par Postes Canada au cours des dernières années, notamment, la réduction des heures d'ouvertures des comptoirs postaux, la réduction des emplois, l'abolition de la livraison à domicile et la hausse drastique des tarifs postaux;

CONSIDÉRANT que Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

CONSIDÉRANT que les bureaux postaux du territoire de Rivière-Rouge ont été durement touchés par ces coupures;

CONSIDÉRANT l'insatisfaction de la population concernant ces coupures;

CONSIDÉRANT que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De demander à Postes Canada d'annuler les coupures instaurées aux bureaux postaux, notamment ceux de Rivière-Rouge, afin d'assurer un service adéquat à la population.

De demander à Postes Canada d'envisager de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires.

Que la présente résolution soit acheminée au député de Laurentides-Labelle, M. Marc-André Morin, au président du Syndicat des travailleurs et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

travailleuses des postes, M. Denis Lemelin, ainsi qu'au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Brad Woodside.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

373/06-10-14

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit ajournée au 14 octobre 2014 à 16 h 30. Il est 21 h 01.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse

